

DÉPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

MAIRIE
DE
BOUC BEL AIR

Code Postal 13 320

N°24.05.20

<i>Présents</i>	21
<i>Pouvoirs</i>	10
<i>Absents Excusés</i>	2

OBJET :
AIDE A
L'EMBELLISSEMENT
DES FACADES ET
PAYSAGES DE
PROVENCE -
DEMANDE D'AIDE
FINANCIERE AU
CONSEIL
DEPARTEMENTAL
DES BOUCHES DU
RHONE AU TITRE DE
L'ANNÉE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 09 décembre

Le Conseil Municipal, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Richard MALLIÉ, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 33

Date de convocation du Conseil Municipal : mardi 03 décembre

MEMBRES PRESENTS : Richard MALLIÉ, Mathieu PIETRI, Yann PERTUISEL, Christine SICCARDI, Thomas BERGÈRE, Sophie SURACE, Joseph CASSARO, Dominique BICHE, Pierre MARROC, François DENIAU, Evelyne LOUIS, Marie-Christine RODRIGUEZ, Marie-Pierre VITIELLO, Florian PARIS, Julien ESTERINI, Camille GAIDO, René ALBERICCI, Philippe CANOBIO, Geneviève MARTIN, Saïd ACHACHE, Michèle DECHAUD.

POUVOIRS : Corinne LE MEUT à Richard MALLIÉ, Stéphan PIERRACCINI à Sophie SURACE, Maëva GAUTELIER à François DENIAU, Roger MOSSÉ à Evelyne LOUIS, Véronique GARNIER à Mathieu PIETRI, Catherine BIENFAIT à Yann PERTUISEL, Catherine FOULON à François DENIAU, Patricia COTTI à Christine SICCARDI, Jean-François CAIRE à Thomas BERGÈRE, Hortense MALLIÉ à Joseph CASSARO.

ABSENTS EXCUSÉS : Hervé CAYLA, Julien BOULARD.

Camille GAIDO a été élue secrétaire.

Depuis le 1^{er} janvier 2019, le Département propose une nouvelle aide aux communes pour la mise en valeur des centres anciens et des paysages de Provence. Ainsi les communes qui décident d'accorder une subvention à leurs habitants pour la rénovation de leurs façades peuvent bénéficier d'une subvention de 70% du montant de l'aide accordée. Cette aide doit s'inscrire dans un cadre règlementaire départemental défini avec le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) des Bouches-du-Rhône et représenter pour le particulier un montant minimum de 50% du montant des travaux dans la limite d'un coût plafond au m² (200€/m² pouvant être porté à 300€/m² selon la complexité technique de la rénovation).

Par délibération du 29 octobre 2019, la Commune de Bouc Bel Air a approuvé son adhésion au dispositif départemental d'aide à la rénovation des façades et adopté le règlement d'attribution et les recommandations architecturales et techniques qui en définissent ses modalités d'intervention, avec :

- un taux de subvention établi à hauteur de 70% du montant TTC des travaux subventionnables,

Envoyé en préfecture le 17/12/2024

Reçu en préfecture le 17/12/2024

Publié le

ID : 013-211300157-20241209-24_05_20-DE

EXTRAIT DU
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

S'LO

- les périmètres d'application sur
Verger, des Cayols et de Pin Po

Envoyé en préfecture le 17/12/2024
Reçu en préfecture le 17/12/2024
Publié le
ID : 013-211300157-20241209-24_05_20-DE

Pour l'année 2024, Monsieur le Maire a été saisi pour le ravalement de trois immeubles correspondant à trois demandes de subvention, soit un montant total accordé de 104 238 €.

L'ensemble de ces dossiers a été jugé complet et recevable par le Comité de Pilotage (COPIL) qui s'est réuni les 20 mars, 17 juillet et 19 novembre 2024.

Le détail des dossiers et des subventions figure en annexe 1 du présent rapport.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu l'avis favorable de la commission Ville nature du 26 novembre 2024,
Où l'exposé de Monsieur le Maire,
Après avoir délibéré,
A l'Unanimité,

ATTRIBUE les subventions aux propriétaires privés, dont la liste est jointe en annexe 1 pour un montant global de 104 238 €.

SOLLICITE la participation financière du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône à hauteur de 70 %, soit un montant de 72 966,60 € au titre du dispositif d'aide à l'embellissement des façades et des paysages de Provence, tel que ci-après :

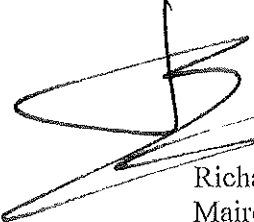
Montant total des travaux RETENUS ELIGIBLES en TTC	Taux de subvention COMMUNE (50% ou 70%)	Subvention accordée par la COMMUNE	Autre partenaire financier	Subvention sollicitée au DEPARTEMENT (70%)
67 500,00 €	70 %	47 250,00 €	/	33 075,00 €
52 500,00 €	70 %	36 750,00 €	/	25 725,00 €
28 912,00 €	70 %	20 238,00 €	/	14 166,60 €
148 912,00 €	70 %	104 238,00 €	/	TOTAL 72 966,60 €

DIT que la Commune assurerait un financement de 104 238,00 € et renonce à solliciter une subvention d'aide aux façades à la Métropole (ex CT2 – Pays d'Aix).

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les actes et documents relatifs à cette demande.

Fait et délibéré en séance à Bouc Bel Air, les mois et an susdits
Pour copie conforme.

Certifiée exécutoire par le Maire,
Compte-tenu de la réception en
Sous-Préfecture le
et de la publication le : 17/12/2024


Richard MALLIE,
Maire.

